

Quelques exemples d'engagements et de recommandations de la charte...

⇒ Pour l'ensemble du site :

Je m'engage à autoriser et faciliter l'accès des parcelles engagées dans la charte afin que puissent être menées des opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats.

Je m'engage à ne pas planter ou introduire d'espèces envahissantes.

Recommandation : m'informer auprès de la Communauté de Communes du Massif de Mouthoumet ou de l'ADHCo sur la présence d'espèces d'intérêt patrimonial sur mes terrains.

⇒ Pour d'autres activités :

-Entretien de la voirie : je m'engage à utiliser des moyens de désherbage des bords de routes sans produits phytosanitaires

-Entretien du bâti :

Recommandation : se renseigner auprès de la Communauté de Communes du Massif de Mouthoumet de l'occupation éventuelle par les chauves-souris avant d'organiser des travaux de rénovation ou d'entretien d'ouvrages ou de bâtiments, particulièrement s'ils sont anciens.

⇒ Pour les milieux aquatiques et humides :

Je m'engage à réguler l'utilisation de l'eau en évitant l'arrosage aux heures chaudes, en réduisant le débit de pompage (quitte à prolonger celui-ci) afin de ne pas mettre temporairement le cours d'eau à sec.

Je m'engage à ne pas autoriser ni engager des actions ou travaux modifiant le régime hydraulique ou le profil d'écoulement du cours d'eau.

Recommandation : Préserver les embâcles et arbres morts lorsque ceux-ci ne constituent pas un risque en cas d'inondation et n'affectent pas la dynamique fluviale.

⇒ Pour les activités de loisirs :

- Activité générique : je m'engage à veiller à ce que les lieux d'activités de loisirs ne correspondent pas à des zones d'habitats ou d'espèces sensibles.

-Activité de chasse : je m'engage à relacher immédiatement toute espèce protégée et informer de sa présence la Communauté de Communes du Massif de Mouthoumet ou l'ADHCo.

⇒ Pour les milieux ouverts (landes, prairies et pelouses) :

Je m'engage à préserver les milieux ouverts existants.

Je m'engage à ne pas réaliser de broyage de la végétation entr le 1er avril et le 1er septembre.

Recommandation : Encourager le débroussaillage en l'accompagnant d'entretien par pâturage.



Un site Natura 2000...

VALLEE DE L'ORBIEU

Bulletin d'information n°5



Edito

Bonjour à tous,

Nous arrivons bientôt au terme de la seconde année d'animation du Docob. Depuis le 7 juillet 2010, date de validation du Document d'Objectifs, beaucoup de travail a été réalisé en faveur des espèces et des habitats d'intérêt communautaire présents sur le site. Les projets ne manquent pas pour cette 3ème année d'animation qui va bientôt débuter et nous souhaitons que la dynamique mise en place sur le territoire continue et s'accroisse.

Le 26 avril 2012 se tiendra le Comité de suivi du site afin de présenter aux membres du Comité de pilotage le bilan de l'année passée et les perspectives pour l'année future.

Je vous souhaite bonne lecture de cette lettre d'information. Nous vous donnons des nouvelles du site, des actions qui ont été menées depuis la validation du Docob. Vous pourrez également trouver un "zoom" sur la Charte Natura 2000. A bientôt pour de prochaines nouvelles...

Clothilde Duhayon
Chargée de mission Natura 2000
Communauté de Communes du
Massif de Mouthoumet

La vallée de l'Orbieu... mais où en est-on ?

⇒ Travail avec les agriculteurs présents sur le territoire pour la mise en place de contrats MAET. 9 diagnostics environnementaux ont été réalisés par la Fédération Aude Claire depuis le début de l'animation. Plus de 510 hectares ont été étudiés et cartographiés.

⇒ Les échanges avec le Syndicat de l'Orbieu continuent et la réflexion sur la mise en place de contrats Natura 2000 se précise pour l'amélioration de l'état de nos rivières.

⇒ Depuis le 8 avril 2011, le syndicat est signataire de la Charte

⇒ Les suivis des habitats et des espèces sont en cours avec notamment des prospections "Loutre" et "Desman". Malheureusement, ces mammifères se montrent discrets et aucun signe de leur passage n'a pu être décelé.

⇒ Les animations vers le public ont été multiples : nuit de la chauve-souris, découverte de la rivière ou encore travail avec des classes sur le Desman ou les cours d'eau.

Les projets pour la suite de l'animation...

⇒ Réalisation de diagnostics environnementaux sur des parcelles agricoles (élevage + viticulture)

⇒ Accompagner les propriétaires vers la signature de la Charte

⇒ Promouvoir les contrats Natura 2000 et les MAET

⇒ Suivi d'espèce (Loutre)

⇒ Veille environnementale (espèces invasives, évaluation des incidences...)

⇒ Suivi des travaux en rivière avec le SIAHBO

⇒ Animation afin de faire découvrir le site au public et sensibiliser à sa protection

Si vous souhaitez recevoir des informations complémentaires sur le site Natura 2000 de la Vallée de l'Orbieu, il vous suffit de nous envoyer un message à :

adhco.ing.projet@orange.fr ou natura.corbieres@orange.fr
tél. : 04 68 70 18 50



La Charte Natura 2000

Le principe

L'objectif de la charte est d'encourager la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site.

Cet outil contractuel permet à l'adhérent de marquer son engagement en faveur de Natura 2000 et des objectifs poursuivis par ce réseau (objectifs du Document d'Objectifs).

Le signataire

Cette charte s'adresse à tout propriétaire ou usager du site, individuel ou bien regroupé en structure collective (association, syndicat, groupement, etc), exerçant une activité spécifique (de loisirs ou autre).

Le contenu

La charte est constituée d'une liste d'engagements et de recommandations qui vont au-delà de simples bonnes pratiques, mais qui n'engendrent pas de surcoût de gestion (si c'est le cas, on recourra à un contrat Natura 2000 ou une MAE) et ne donnent donc pas droit à rémunération.

Les engagements et recommandations sont déclinés en 3 catégories :

- ⇒ Ceux de portée générale sur tout le site
- ⇒ Ceux définis par grands types de milieux

facilement identifiables (milieux ouverts, forestiers...) ⇒ Ceux relatifs à des activités (chasse, pêche, escalade...).

Les contreparties fiscales de la charte pour les propriétaires

Un contractant (propriétaire, exploitant, pratiquant sportif ou de loisirs) s'engage à respecter les termes de la Charte. L'adhésion n'entraîne pas de rémunération directe, mais elle permet aux adhérents de bénéficier de certains avantages. Elle peut donner accès à **certaines aides fiscales et à certaines aides publiques après parution de l'arrêté désignant le site en Zone Spéciale de Conservation (ZSC)**

Les engagements donnant la possibilité d'une exonération doivent être rattachés au parcellaire cadastral :

- **les engagements par milieux activent la possibilité d'une exonération**

Contrairement aux propriétaires, les usagers adhérents à une charte ne bénéficient pas de contreparties fiscales. Leur adhésion relève donc d'une démarche volontariste et civique.

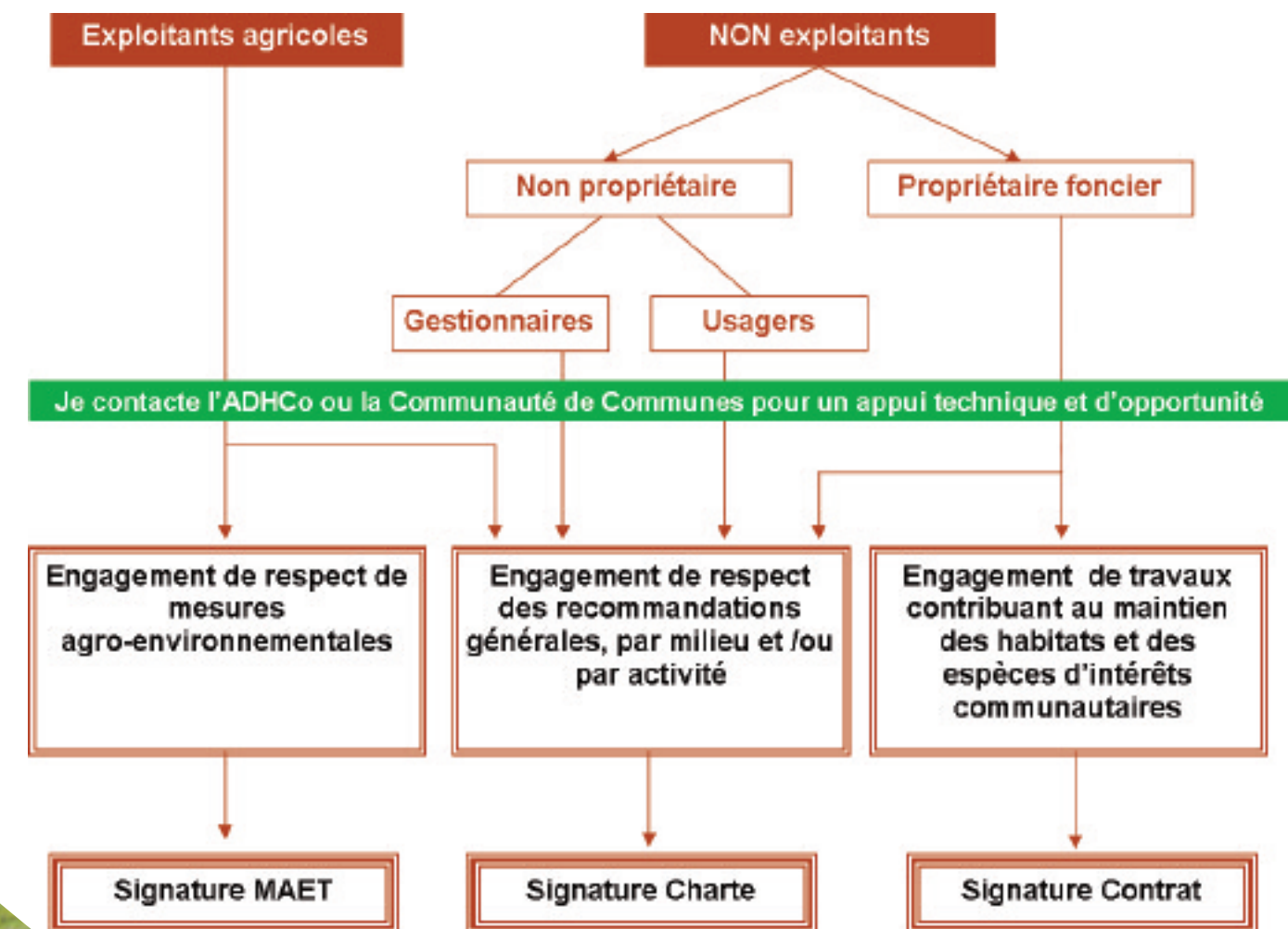
Les conditions

La durée d'adhésion à la charte est de 5 ans. L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale. Ainsi, l'adhérent peut choisir de signer une charte sur la totalité ou sur une partie seulement de ses parcelles incluses dans le site Natura 2000.

Que faire si la charte m'intéresse ?

J'ai une propriété, je suis dans une association utilisant l'espace ou j'ai tout simplement un intérêt pour les questions environnementales. Il me suffit de contacter le référent projet de l'ADHCO ou la chargée de mission de la Communauté de Communes du Massif de Mouthoumet au 04 68 70 18 50 pour avoir une information et savoir si la charte est adaptée à mon souhait de participation à ce grand enjeu qu'est la conservation des habitats et des espèces de mon territoire.

LES MESURES DE GESTION c'est l'affaire de tous



Lien internet consultation Charte :
<http://www.mediafire.com/?kwkavai82zs2jb9>